Masters Hand Soap Page 1 of 4

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit : MASTERS HAND SOAP

Catégorie SIMDUT : Non réglementée en vertu du SIMDUT – régies par Santé Canada comme soins

personnels

Utilisation du produit : Nettoyante Industrielle pour les Mains

Nom et adresse du fournisseur :

G. F. Thompson Co. Ltd. 620 Steven Crt, Unit 11

Newmarket, ON L3Y 6Z2

Nom et adresse du fabricant :

Se reporter au fournisseur.

Numéro de téléphone d'information;

Lundi à vendredi, 7h30à 17h00, Heure de l'Est américaine :

(905) 898-2557

(800) 499-3673 (numéro vert)

Numéro de téléphone d'urgence : 905-252-6219 ou 416-786-4336

------,

SECTION 2 — COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX

DL50 DL50 CL50

mg/kg mg/kg ppm
Ingrédients No CAS % (poids) orale/rat peau/lapin inh./rat

Non réglé sous WHMIS

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ

Voies d'entrée : Inhalation, ingestion, contacts cutané et oculaire.

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë) :

Inhalation : Irrite modérément les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Si inhalée sous forme

d'un brouillard, la concentration élevée de vapeurs causera une irritation.

Contact cutané : Irritation de peau de cause de mai si peau sensible ou avec le contact prolongé.

Contact oculaire: Le contact peut causer une irritation.

Ingestion: Nocif si avalé.

Effets de l'exposition à long terme (chronique) : Se reporter à la section 11.

Autres dangers importants : Aucun rapporté.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Masters Hand Soap Page 2 of 4

Contact cutané : Rincer la peau affleurante avec l'abondance de l'eau, tout en enlevant l'habillement souillé. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. **Contact oculaire :** Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15

minutes tout en maintenant les paupières ouvertes.

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Donner plusieurs verres d'eau. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions.

SECTION 5 — MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers d'incendie/Conditions d'inflammabilité : Ininflammable.

Point d'éclair (méthode) : s/o

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume) : s/o Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume) : s/o

Données d'explosibilité : Sensibilité aux chocs : Insensible. Sensibilité aux décharges électrostatiques :

Insensible.

Propriétés oxydantes : Aucune

Température d'auto-inflammation : Aucune.

Moyen d'extinction adéquat : Approprié aux produits environnants qui sont en combustion.

Équipement/Marche à suivre spéciale pour combattre les incendies : s/o

Produits de combustion dangereux : s/o

SECTION 6 — REJETS ACCIDENTELS

Protection personnelle : Porter un équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions environnementales : Aucune précaution spéciale n'est requise.

Marche à suivre/Nettoyage en cas de déversement : Récupérer et réutiliser le plus de produit possible.

Matières interdites: Aucune connue.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire : Évitez le contact avec la peau et les yeux.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un lieu frais et sec. Tenir à l'écart des matières

incompatibles (se reporter à la section 10).

Matériaux d'emballage spéciaux : Contenants en plastique.

SECTION 8 — VENTILATION ET PROTECTION PERSONELLE

Ventilation et mesures d'ingénierie : Une ventilation mécanique devrait être suffisante.

Protection respiratoire : Normalement pas nécessaire. **Gants de protection :** Normalement pas nécessaire

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Autre matériel de protection : Selon les normes dans les lieux de travail.

Masters Hand Soap Page 3 of 4

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique, couleur et odeur : Pâte gris clair visqueuse avec l'odeur de citron

Seuil de l'odeur : n/d

pH: 7,5 à 8,5

Point d'ébullition : n/d

Point de fusion/congélation : n/d

Pression de vapeur : n/d

Solubilité dans l'eau : Très soluble.

Coefficient de partage huile/eau : Essentiellement zéro

Densité ou densité relative (eau = 1): 0,95

Densité de vapeur (air = 1) : s/o

Composés organiques volatils (COV): s/o

Taux d'évaporation : n/d

SECTION 10 — RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité : Normalement stable.

Conditions à éviter : Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Matières à éviter : Acides forts et métaux réactifs

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

SECTION 11 — RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀: Aucune établie pour le produit. Se reporter à la section 2 pour connaître les valeurs relatives aux ingrédients.

 ${\it CL}_{50}$: Aucune établie pour le produit. Se reporter à la section 2 pour connaître les valeurs relatives aux ingrédients.

Limites d'exposition : ACGIH-TLV : Pas établies

Cancérogénicité : Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes du CIRC, del'ACGIH, du NTP et de l'OSHA.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : Il n'existe aucun renseignement disponible pour les personnes ou les animaux.

Sensibilisation à la matière : Aucune rapportée.

Maladies aggravées par l'exposition : Maladies cutanées.

Matières synergiques: Aucune connue.

SECTION 12 — RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun connu

Masters Hand Soap Page 4 of 4

SECTION 13 — ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination : Réutiliser la matière si possible.

Méthodes d'élimination : Observer les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 — RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Appellation réglementaire: TMD – pas réglementé

Note : L'appellation réglementaire est fournie à titre de renseignement seulement. Elle ne tient pas compte des dimensions de l'emballage, des modes de transport et des autres circonstances particulières. Les règlements appropriés devraient être cités comme référence. La manutention et le transport des matières/marchandises dangereuses doivent être effectués par un personnel qualifié seulement.

SECTION 15 — RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Renseignements SIMDUT : Non réglementée en vertu du SIMDUT – régies par Santé Canada comme étant un produit de soins personnels.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements exigés par le règlement en question.

SECTION 16 — AUTRES RE SEIGNEMENTS

Préparée pour : G. F. Thompson Co. Ltd. **Date de préparation :** Le 30 septembre 2015

Références:

- 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2001.
- 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.
- 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Base de données CHEMINFO.
- 4. Fiches signalétiques de fournisseurs des matières brutes.
- 5. N. Irving Sax. Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition.
- s/o Sans objet n/d Non disponible